

Ce qu'il faut savoir sur la prévoyance surobligatoire

Le système suisse de prévoyance repose sur trois piliers, à savoir l'AVS/l'AI (l'assurance-vieillesse et survivants, l'assurance invalidité : 1er pilier), la prévoyance professionnelle (2ème pilier) et la prévoyance individuelle (3ème pilier).

Le cadre légal dans la gestion des avoirs de prévoyance surobligatoire du 2ème pilier offre une certaine personnalisation dans la stratégie d'investissement.

Ces solutions, aussi dénommées "plans 1e", sont régies par l'art. 1e de l'ordonnance de la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) et s'appliquent aux salaires supérieurs à CHF 129'060.

La séparation de la prévoyance surobligatoire de la prévoyance obligatoire présente de nombreux avantages pour les entreprises et les bénéficiaires. Notre proposition s'adresse à tous les entrepreneurs propriétaires de leur entreprise (S.A. ou Sàrl) ainsi qu'aux indépendants dans les secteurs de la santé, du juridique, de la construction, du domaine financier et du consulting d'entreprise.

Vos besoins

Pour l'employeur : les plans 1e permettent de soulager le bilan de votre entreprise car le risque d'assainissement disparaît et ceux-ci peuvent s'avérer judicieux fiscalement pour transférer les actifs de votre entreprise vers votre fortune privée.

Pour le bénéficiaire : la personnalisation de votre prévoyance surobligatoire vous donne la possibilité de placer votre capital de manière attractive et flexible afin de profiter des opportunités de rendement. La transparence en matière d'avoirs de prévoyance, de suivi de la performance ainsi que des coûts est renforcée. En outre, la séparation des avoirs surobligatoires de la partie obligatoire vous protège des risques de redistribution.

Les Fils Dreyfus & Cie SA, Banquiers vous offre une gestion de fortune fidèle à ses principes d'investissement conservateurs pour vos avoirs de prévoyance en mettant en œuvre la stratégie de placement désirée dans les limites autorisées par la LPP.

Vous pouvez choisir entre quatre portefeuilles différents (en plus d'un portefeuille 100% obligations) selon votre profil de risque et de rendement. Une solution de placement individualisée avec des titres en direct peut être mise en place sous certaines conditions à partir d'un montant de CHF 750'000.-.

Processus d'investissement

La stratégie de placement de Dreyfus Banquiers se définit comme conservatrice. Le processus d'investissement est conçu pour identifier des valeurs défensives de haute qualité afin de construire des portefeuilles avec des risques contrôlés.

Une pondération sectorielle active est appliquée au niveau des actions. La sélection des titres résulte d'un screening quantitatif. La construction du portefeuille, quant à elle, se base sur un concept de volatilité minimale. Cette approche permet de réduire les fluctuations de valeurs et ainsi dégager une performance ajustée au risque supérieure.

En plus d'un profil purement obligataire (part actions 0%), Dreyfus Banquiers propose quatre profils de risque qui se différencient essentiellement par leur allocation en actions. Vous avez le choix entre une stratégie conservatrice (part actions max. 25%), une stratégie modérée (part actions max. 40%), une stratégie dynamique (part actions max. 60%) et une stratégie croissance (part actions max. 80%).

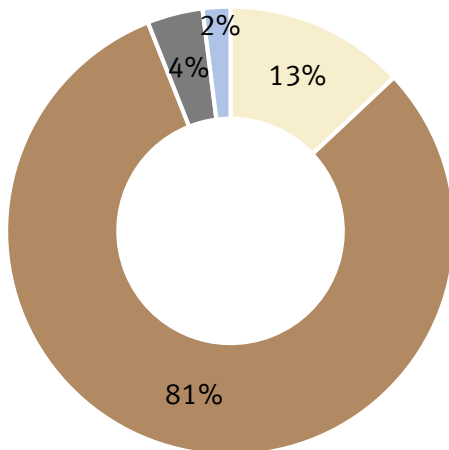
La stratégie est choisie suite à une analyse approfondie de vos objectifs de placement et de vos besoins personnels en tenant compte de votre pension au risque.

Votre patrimoine, notre responsabilité.

Quelle est la solution la mieux adaptée à vos besoins ?

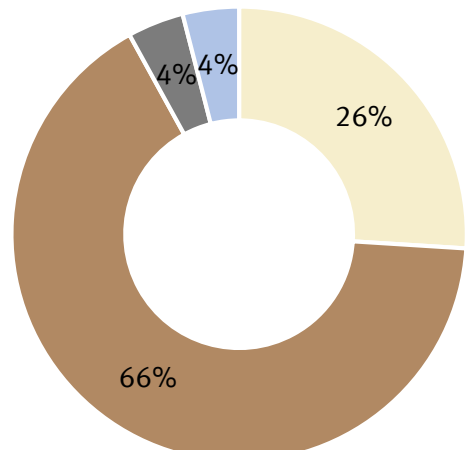
Afin de vous aider à trouver le produit de prévoyance le mieux adapté à vos besoins, les différentes stratégies de libre passage de Dreyfus Banquiers sont présentées à titre d'exemple dans les tableaux suivants. Dans la mise en œuvre concrète, l'objectif est de générer un rendement supplémentaire pour le portefeuille. À cette fin, les écarts de rendement et de risque à moyen et à court terme par rapport aux valeurs à long terme de la stratégie sont exploités en surpondérant ou en sous-pondérant les catégories d'actifs et les sec-teurs d'actions.

Stratégie de Dreyfus Banquiers - LPP 25



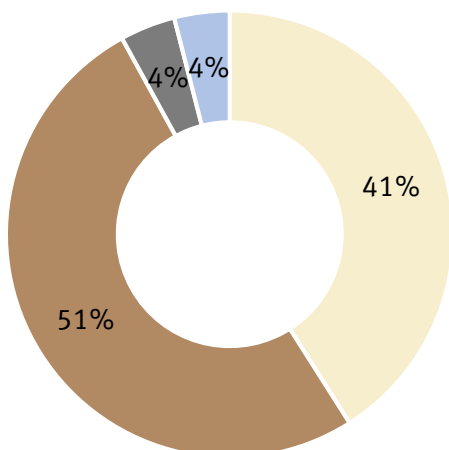
■ Actions ■ Obligations ■ Or ■ Immobilier

Stratégie de Dreyfus Banquiers - LPP 40



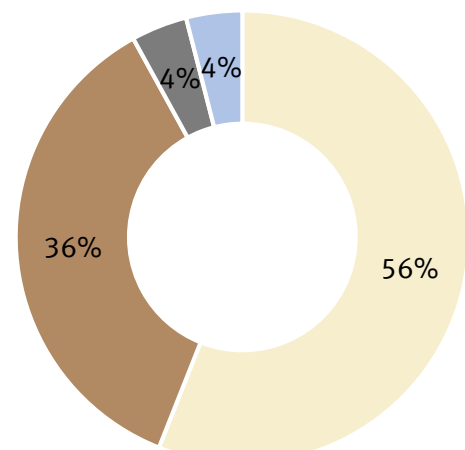
■ Actions ■ Obligations ■ Or ■ Immobilier

Stratégie de Dreyfus Banquiers - LPP 60



■ Actions ■ Obligations ■ Or ■ Immobilier

Stratégie de Dreyfus Banquiers - LPP 80



■ Actions ■ Obligations ■ Or ■ Immobilier

Ce document sert à des fins d'informations et de publicité.

Votre patrimoine, notre responsabilité.

Stratégie de placement

La stratégie de placement de Les Fils Dreyfus & Cie SA, Banquiers se définit comme conservatrice. Après une évaluation des préférences individuelles du client, la Banque investit essentiellement dans des actions, des obligations, des placements du marché monétaire, des matières premières (p.ex. de l'or) ainsi que dans des fonds soigneusement sélectionnés.

Nos spécialistes en placement ont développé un modèle d'allocation d'actifs quantitatif qui sert de base à l'élaboration du portefeuille d'un client individuel. La stratégie de placement est fondée sur des approches classiques en termes de théorie financière tout en prenant en compte les résultats de la finance comportementale. Elle s'appuie en outre sur des systèmes de contrôle de risque internes et externes. Pour le choix des titres, la Banque utilise également des analyses externes. Les perspectives de succès fondamentales à long terme, la transparence, la liquidité des instruments ainsi qu'un contrôle des risques visant des rendements stables constituent les critères déterminants lors de la sélection des titres.

Nos solutions d'investissement LPP reposent sur un modèle propre d'allocation d'actifs stratégique et tactique développé par nos spécialistes. L'allocation d'actifs stratégique (AAS) définit le profil d'investissement à long terme. Elle prend notamment en considération la tolérance au risque de chaque investisseur qui permet de définir la durée du placement (horizon de placement). L'AAS indique quelle proportion doit être investie à long terme dans des actions, des obligations, des placements monétaires ou des placements alternatifs (or et immobilier). L'allocation d'actifs tactique (AAT) vise, quant à elle, à dégager un rendement supplémentaire pour la solution d'investissement LPP en exploitant les écarts de rendements-risques à moyen et court termes par rapport aux valeurs à long terme de l'AAS.

Objectif de placement

L'objectif de placement consiste à bénéficier de l'évolution des marchés financiers mondiaux en investissant en actions, obligations, biens immobiliers et matières premières comme l'or. L'exposition maximum en actions est de 25%. Les prescriptions de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) sont intégrées dans l'AAS de Dreyfus Banquiers.

Solution d'investissement - LPP 25 (ATT)

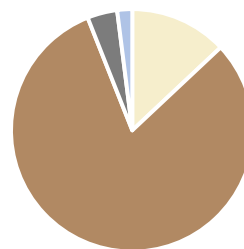
Actions: Dreyfus Banquiers Funds
iShares MSCI World CHF Hedged ETF

Obligations: CSIMF Mid Yield Bonds CHF

Or: UBS ETF Gold

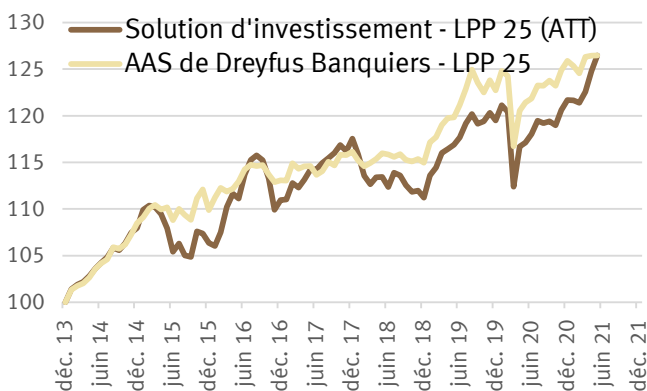
Immobilier: UBS ETF Real Estate Funds

AAS de Dreyfus Banquiers - LPP 25



- Actions 13%
- Obligations CHF 81%
- Or 4%
- Immobilier 2%

Performance en CHF*



Chiffres en CHF*

Rendement depuis le 1.1.2014	26.5%
Rendement depuis le 1.1.2021	3.9%
Rendement p.a. depuis le 1.1.2014	3.2%
Rendement 2018	-5.4%
Rendement 2019	7.5%
Rendement 2020	1.8%
Volatilité p.a.	4.6%
Sharpe Ratio	0.70

*excl. coûts de transactions, droits de garde; incl. Fonds TER | La performance historique ne représente pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Le présent document sert à des fins d'informations et de publicité.

Votre patrimoine, notre responsabilité.

Stratégie de placement

La stratégie de placement de Les Fils Dreyfus & Cie SA, Banquiers se définit comme conservatrice. Après une évaluation des préférences individuelles du client, la Banque investit essentiellement dans des actions, des obligations, des placements du marché monétaire, des matières premières (p.ex. de l'or) ainsi que dans des fonds soigneusement sélectionnés.

Nos spécialistes en placement ont développé un modèle d'allocation d'actifs quantitatif qui sert de base à l'élaboration du portefeuille d'un client individuel. La stratégie de placement est fondée sur des approches classiques en termes de théorie financière tout en prenant en compte les résultats de la finance comportementale. Elle s'appuie en outre sur des systèmes de contrôle de risque internes et externes. Pour le choix des titres, la Banque utilise également des analyses externes. Les perspectives de succès fondamentales à long terme, la transparence, la liquidité des instruments ainsi qu'un contrôle des risques visant des rendements stables constituent les critères déterminants lors de la sélection des titres.

Nos solutions d'investissement LPP reposent sur un modèle propre d'allocation d'actifs stratégique et tactique développé par nos spécialistes. L'allocation d'actifs stratégique (AAS) définit le profil d'investissement à long terme. Elle prend notamment en considération la tolérance au risque de chaque investisseur qui permet de définir la durée du placement (horizon de placement). L'AAS indique quelle proportion doit être investie à long terme dans des actions, des obligations, des placements monétaires ou des placements alternatifs (or et immobilier). L'allocation d'actifs tactique (AAT) vise, quant à elle, à dégager un rendement supplémentaire pour la solution d'investissement LPP en exploitant les écarts de rendements-risques à moyen et court termes par rapport aux valeurs à long terme de l'AAS.

Objectif de placement

L'objectif de placement consiste à bénéficier de l'évolution des marchés financiers mondiaux en investissant en actions, obligations, biens immobiliers et matières premières comme l'or. L'exposition maximum en actions est de 40%. Les prescriptions de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) sont intégrées dans l'AAS de Dreyfus Banquiers.

Solution d'investissement - LPP 40 (ATT)

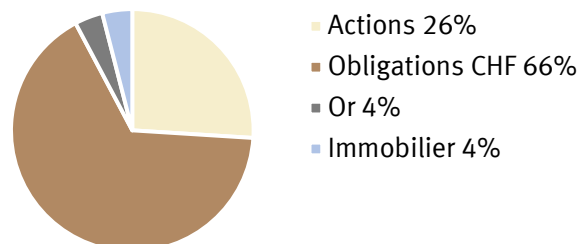
Actions: Dreyfus Banquiers Funds
iShares MSCI World CHF Hedged ETF

Obligations: CSIMF Mid Yield Bonds CHF

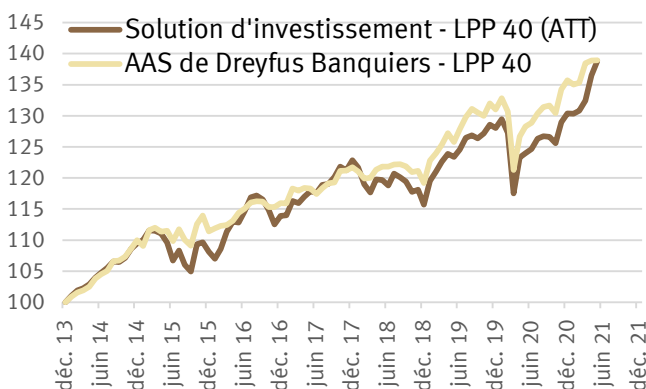
Or: UBS ETF Gold

Immobilier: UBS ETF Real Estate Funds

AAS de Dreyfus Banquiers - LPP 40



Performance en CHF*



Chiffres en CHF*

Rendement depuis le 1.1.2014	38.8%
Rendement depuis le 1.1.2021	6.5%
Rendement p.a. depuis le 1.1.2014	4.5%
Rendement 2018	-5.8%
Rendement 2019	10.7%
Rendement 2020	1.8%
Volatilité p.a.	5.5%
Sharpe Ratio	0.82

*excl. coûts de transactions, droits de garde; incl. Fonds TER | La performance historique ne représente pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Le présent document sert à des fins d'informations et de publicité.

Votre patrimoine, notre responsabilité.

Stratégie de placement

La stratégie de placement de Les Fils Dreyfus & Cie SA, Banquiers se définit comme conservatrice. Après une évaluation des préférences individuelles du client, la Banque investit essentiellement dans des actions, des obligations, des placements du marché monétaire, des matières premières (p.ex. de l'or) ainsi que dans des fonds soigneusement sélectionnés.

Nos spécialistes en placement ont développé un modèle d'allocation d'actifs quantitatif qui sert de base à l'élaboration du portefeuille d'un client individuel. La stratégie de placement est fondée sur des approches classiques en termes de théorie financière tout en prenant en compte les résultats de la finance comportementale. Elle s'appuie en outre sur des systèmes de contrôle de risque internes et externes. Pour le choix des titres, la Banque utilise également des analyses externes. Les perspectives de succès fondamentales à long terme, la transparence, la liquidité des instruments ainsi qu'un contrôle des risques visant des rendements stables constituent les critères déterminants lors de la sélection des titres.

Nos solutions d'investissement LPP reposent sur un modèle propre d'allocation d'actifs stratégique et tactique développé par nos spécialistes. L'allocation d'actifs stratégique (AAS) définit le profil d'investissement à long terme. Elle prend notamment en considération la tolérance au risque de chaque investisseur qui permet de définir la durée du placement (horizon de placement). L'AAS indique quelle proportion doit être investie à long terme dans des actions, des obligations, des placements monétaires ou des placements alternatifs (or et immobilier). L'allocation d'actifs tactique (AAT) vise, quant à elle, à dégager un rendement supplémentaire pour la solution d'investissement LPP en exploitant les écarts de rendements-risques à moyen et court termes par rapport aux valeurs à long terme de l'AAS.

Objectif de placement

L'objectif de placement consiste à bénéficier de l'évolution des marchés financiers mondiaux en investissant en actions, obligations, biens immobiliers et matières premières comme l'or. L'exposition maximum en actions est de 60%. Les prescriptions de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) sont intégrées dans l'AAS de Dreyfus Banquiers.

Solution d'investissement - LPP 60 (ATT)

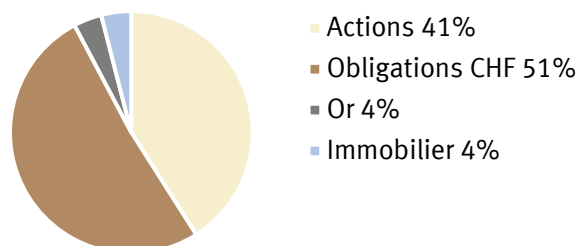
Actions: Dreyfus Banquiers Funds
iShares MSCI World CHF Hedged ETF

Obligations: CSIMF Mid Yield Bonds CHF

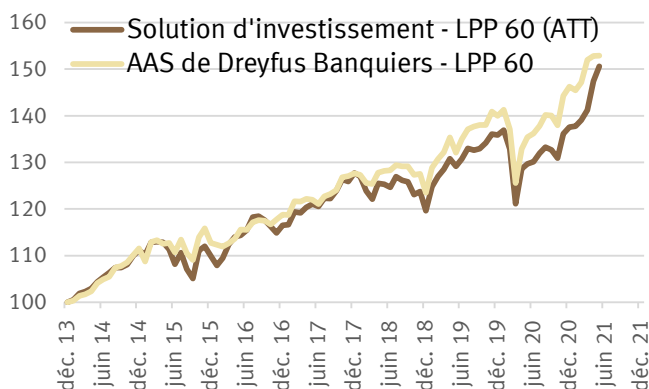
Or: UBS ETF Gold

Immobilier: UBS ETF Real Estate Funds

AAS de Dreyfus Banquiers - LPP 60



Performance en CHF*



Chiffres en CHF*

Rendement depuis le 1.1.2014	50.6%
Rendement depuis le 1.1.2021	9.5%
Rendement p.a. depuis le 1.1.2014	5.7%
Rendement 2018	-6.3%
Rendement 2019	13.5%
Rendement 2020	1.3%
Volatilité p.a.	6.9%
Sharpe Ratio	0.82

*excl. coûts de transactions, droits de garde; incl. Fonds TER | La performance historique ne représente pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Le présent document sert à des fins d'informations et de publicité.

Votre patrimoine, notre responsabilité.

Stratégie de placement

La stratégie de placement de Les Fils Dreyfus & Cie SA, Banquiers se définit comme conservatrice. Après une évaluation des préférences individuelles du client, la Banque investit essentiellement dans des actions, des obligations, des placements du marché monétaire, des matières premières (p.ex. de l'or) ainsi que dans des fonds soigneusement sélectionnés.

Nos spécialistes en placement ont développé un modèle d'allocation d'actifs quantitatif qui sert de base à l'élaboration du portefeuille d'un client individuel. La stratégie de placement est fondée sur des approches classiques en termes de théorie financière tout en prenant en compte les résultats de la finance comportementale. Elle s'appuie en outre sur des systèmes de contrôle de risque internes et externes. Pour le choix des titres, la Banque utilise également des analyses externes. Les perspectives de succès fondamentales à long terme, la transparence, la liquidité des instruments ainsi qu'un contrôle des risques visant des rendements stables constituent les critères déterminants lors de la sélection des titres.

Nos solutions d'investissement LPP reposent sur un modèle propre d'allocation d'actifs stratégique et tactique développé par nos spécialistes. L'allocation d'actifs stratégique (AAS) définit le profil d'investissement à long terme. Elle prend notamment en considération la tolérance au risque de chaque investisseur qui permet de définir la durée du placement (horizon de placement). L'AAS indique quelle proportion doit être investie à long terme dans des actions, des obligations, des placements monétaires ou des placements alternatifs (or et immobilier). L'allocation d'actifs tactique (AAT) vise, quant à elle, à dégager un rendement supplémentaire pour la solution d'investissement LPP en exploitant les écarts de rendements-risques à moyen et court termes par rapport aux valeurs à long terme de l'AAS.

Objectif de placement

L'objectif de placement consiste à bénéficier de l'évolution des marchés financiers mondiaux en investissant en actions, obligations, biens immobiliers et matières premières comme l'or. L'exposition maximum en actions est de 80%. Les prescriptions de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) sont intégrées dans l'AAS de Dreyfus Banquiers.

Solution d'investissement - LPP 80 (ATT)

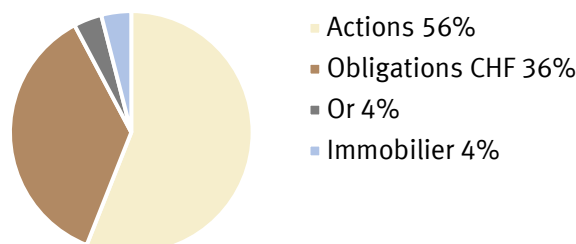
Actions: Dreyfus Banquiers Funds
iShares MSCI World CHF Hedged ETF

Obligations: CSIMF Mid Yield Bonds CHF

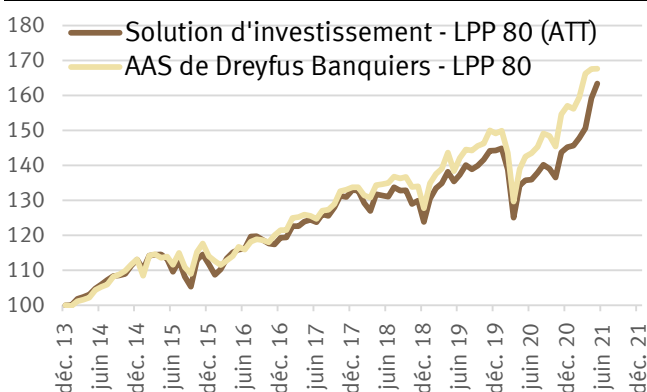
Or: UBS ETF Gold

Immobilier: UBS ETF Real Estate Funds

AAS de Dreyfus Banquiers - LPP 80



Performance en CHF*



Chiffres en CHF*

Rendement depuis le 1.1.2014	63.4%
Rendement depuis le 1.1.2021	12.5%
Rendement p.a. depuis le 1.1.2014	6.8%
Rendement 2018	-6.8%
Rendement 2019	16.5%
Rendement 2020	0.7%
Volatilité p.a.	8.6%
Sharpe Ratio	0.80

*excl. coûts de transactions, droits de garde; incl. Fonds TER | La performance historique ne représente pas un indicateur de la performance actuelle ou future.

Le présent document sert à des fins d'informations et de publicité.

Votre patrimoine, notre responsabilité.